
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation : 4 mars 2025
Nombre de membres du conseil en exercice : 9
Membres présents : 6
Absents : 3

Le treize mars deux-mil-vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Émilie MAILHE – Adjointe au Maire, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Maxime LERIGOLEUR, Nicolas WAROQUEAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandre GOULAY.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 19 décembre 2024. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE L'ANDELLE ET SES PLATEAUX (S.I.A.E.P.A.P)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du S.I.A.E.P.A.P.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Frédéric HERBIN
- Délégué suppléant : Matthieu GELÉ

II. FONDS VERT – DEMANDE DE SUBVENTION

1. Demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) a été refusée.

Les élus de la commission n'ont pas retenu cette année les logements dans les catégories d'opérations éligibles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter le Fonds vert pour le même dossier.

DÉPENSES		RECETTES	
Coût H.T	8 716,38 €	Subvention Fonds vert 40%	3 486,00 €
T.V.A	1 743,28 €	Fonds de concours CDCLA	3 000,00 €
		F.C.T.V.A	1 715,80 €
		Autofinancement	2 257,86 €
TOTAL T.T.C	10 459,66 €	TOTAL T.T.C	10 459,66 €

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention auprès du Fonds de concours de la CDCLA a également été déposée pour ce projet et que celle-ci devrait être logiquement accordée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds vert.

III. BONS D'ACHATS – NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que comme chaque année, lors de la cérémonie des vœux, les nouveaux habitants reçoivent un présent de la commune.

Cette année, des bons d'achats de chez « Laure et Paul » ont été offerts pour un montant total de 120,00 € (soit 30,00 € par bon).

Afin de pouvoir mandater cette dépense, la trésorerie demande une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

IV. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE ROUTE DE MORTEMER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bornage de la parcelle a été réalisée le 21 février dernier.

Lors de la dernière réunion de conseil, il avait été convenu de céder cette partie du domaine public avec les conditions suivantes :

- Bornage à la charge du demandeur
- Frais de notaire à la charge du demandeur
- Démolition du bâtiment à la charge du demandeur
- Déplacement du compteur d'eau à la charge de la commune

Cependant, il est nécessaire de délibérer sur les conditions de vente. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre cette parcelle moyennant le prix de 1 € symbolique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à ce dossier.

**V. BORNAGE POUR CRÉATION D'UNE PARCELLE CADASTRALE –
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ancienne école, devenue la maison des associations n'est pas cadastrée.

De ce fait, il est nécessaire de réaliser un bornage et de créer ce bien dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire présente le devis du géomètre pour un montant total de 1 794,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à ce dossier.

VI. LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE MORTEMER

Monsieur le Maire souhaite faire le point avec les membres du conseil municipal concernant les travaux d'isolation à réaliser dans le logement communal situé route de Mortemer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent que ces travaux soient confiés à l'agent communal (vider les combles et pose de la laine de verre).

Madame Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire, est chargée de suivre l'avancement du projet.

VII. CLÔTURE ROUTE DE MORTEMER

Monsieur le Maire souhaite faire le point avec les membres du conseil municipal concernant les travaux de clôture route de Mortemer.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les matériaux sont déjà achetés et qu'il avait été convenu lors d'une précédente réunion de conseil que l'installation de la clôture serait réalisée par les membres du conseil bénévoles.

Après en avoir délibéré, considérant l'état du terrain à clôturer, les membres du conseil municipal proposent de faire réaliser des devis pour faire réaliser la pose de cette clôture.

Madame Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire, est chargée de faire réaliser ces devis.

QUESTIONS DIVERSES :

- Logement communal – 2 rue de l'église : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier retenu pour l'attribution du logement actuellement vacant.

- Bistrot ambulant : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un bar itinérant s'installera dans le village d'avril à octobre, une à deux fois par mois, certainement le jeudi soir, place des Libertés ou place de l'Église. Ce concept a pour but de recréer du lien entre les habitants où il n'y a plus de lieu de rencontres et pouvoir partager des moments de convivialité autour d'un lieu éphémère.

Clôture de la séance : 19h15